



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 23 11 2016

Présent(e)s :

MM. GERAUDIE, BARLERIN, BOUILHAC, FAUCHER, JACQUET, LEYRIS, MAZEAUD, RASSION
Mmes ANTONI, BERNARD, COURBIER, CROUZETTE, MOUSNIER, NOEL, POUGET, VILLATOUX

Représenté(e)s :

Mr ARTIGUES (procuration à Mr RASSION), Mr RHODES (procuration à Mme CROUZETTE), Mme JAN (procuration à Mme MOUSNIER)

Secrétaire de Séance : Mme CROUZETTE Simone

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 07-10-2016

N'ayant appelé aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents et représentés (19).

2. Présentation du Comité de Jumelage

Mme Vergne, Présidente, et Mr Will ont souhaité intervenir dans les conseils municipaux des communes du canton de Seilhac afin de sensibiliser les élus à l'intérêt et au rôle du jumelage qui existe officiellement entre le canton de Seilhac et la ville allemande d'Hilpoltstein en Moyenne Franconie. L'appariement entre les établissements scolaires des deux pays ayant cessé, le comité réfléchit à d'autres modes d'échange entre jeunes (clubs sportifs, stages...) Mme Vergne présente les statuts de l'association, la charte du jumelage établie en 2000 par les municipalités respectives, les divers échanges passés, les projets de manifestations (marchés de Noël, ateliers de cuisine allemande, articles dans les bulletins municipaux...)

La Présidente fait part de la participation assidue du délégué de la commune de Seilhac à chacune des réunions du Conseil d'Administration.

Mr le Maire remercie les deux membres du jumelage pour leur intervention et leurs informations.

3. Approbation des nouveaux statuts de la FDEE

Cinq communautés de communes se sont retirées de la FDEE et ont restitué la compétence distribution d'électricité aux 47 communes qui les composent. Celles-ci ont demandé leur adhésion à la FDEE. Il convient pour le Conseil Municipal d'accepter leur adhésion ainsi que la modification des statuts correspondants.

Adoption à l'unanimité.

4. Adhésion de la commune de St Clément au Syndicat du Puy des Fourches, compétence roduction

Monsieur le Maire rappelle le projet de prélèvement sur la Vézère et l'intérêt d'assurer la réorganisation des moyens de production-transfert avec la commune de St Clément.

L'installation du château d'eau aux Ferrières (limitrophe de St Clément) et un certain nombre de compteurs de St Clément déjà gérés par le Puy des Fourches expliquent la logique de cette adhésion.

Adoption à l'unanimité

5. Election des conseillers communautaires (Tulle Agglo)

L'arrêté du Préfet du 30-09-2016 fixe la composition du Conseil Communautaire.

A la suite de la décision du Conseil Constitutionnel, une nouvelle répartition des sièges en modifie le

nombre pour Seilhac, qui passe de trois à deux sièges (élus parmi les sortants). Monsieur le Maire indique que Tulle passera de 16 à 21 conseillers.

Mr Rassion exprime son désaccord et indique qu'il ne souhaite pas participer au vote.

Mme Mousnier demande des précisions supplémentaires qui lui sont données.

Après le vote à bulletin secret, Mr Géraudie et Mme Crouzette sont désignés conseillers communautaires.

6. Investissements 0 phyto

Après avoir réalisé un diagnostic des pratiques phytosanitaires début 2016, et avant l'engagement dans l'opération « 0 phyto dans nos collectivités », en Janvier 2017, il convient de prévoir des investissements.

Mr le Maire précise qu'une information dans le prochain bulletin municipal expliquera cet engagement tout en faisant appel à la compréhension et au bon sens des administrés (accepter quelques brins d'herbe, contribuer au désherbage...)

Une machine à désherber sera acquise avec une subvention de Tulle Agglo et une autre d'Adour Garonne pour la partie outils. Est également prévu l'achat de débroussailleuses, et de désherbeurs thermiques.

Adoption à l'unanimité

7. Décision modificative, budget lotissement la Valette

Il restait 4 lots à vendre en début d'année, un lot a été vendu, un autre est en passe de l'être. Une décision modificative doit être prise pour constater le stock final.

Adoption à l'unanimité.

8. Dématérialisation des actes vers la Préfecture

Cette décision s'applique aux délibérations et autres actes transmis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. Pour sa mise en place, il convient de signer une convention avec la Préfecture et de choisir un organisme de télétransmission agréé.

La société SRCI (partenaire d'Odyssée) a fait une proposition basée sur le nombre d'actes produits (installation : 510€, formation et paramétrage : 486€).

L'intérêt de cette télétransmission résidera dans la rapidité par rapport aux délais d'acheminement des courriers.

Adopté à l'unanimité

9. Adoption de l'avenant au marché Diagnostic assainissement

Il convient d'actualiser le contrat conclu avec le bureau d'études Dejante devenu la société Dejante Eau et Environnement Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité

10. Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2^e classe

La personne titulaire du poste médiathèque, en congé parental jusqu'en Février 2017, souhaite, pour raisons personnelles, reprendre le travail à temps non complet à raison de 12h/semaine. Il convient donc de créer un poste correspondant à son grade, adjoint du patrimoine, 2^e classe.

Monsieur le Maire explique que la médiathèque fonctionnera avec deux professionnelles : une à temps non complet et une à temps complet, qui assurera la responsabilité du service ainsi qu'une mission de

communication pour la mairie.

Adoption à l'unanimité

11. Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe

Un contrat d'avenir arrivant à son terme et un agent faisant valoir ses droits à la retraite, il convient de créer un emploi d'adjoint technique 2^e classe d'une durée de 35h/semaine.

Adoption à l'unanimité

12. Adoption de la convention d'assurance du personnel (CNP)

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel arrivant à échéance, il convient de le renouveler, la CNP donnant satisfaction.

Adoption à l'unanimité

13. Versement d'une indemnité d'administration et de technicité

Selon des critères établis, les agents peuvent bénéficier d'une bonification évaluée par un coefficient, et au prorata du temps de travail hebdomadaire.

Adoption à l'unanimité

14. Versement d'une indemnité aux emplois d'avenir

Mr le Maire explique qu'un emploi d'avenir est exclu du dispositif d'indemnité d'administration et de technicité. Or l'un d'eux est amené à effectuer des astreintes sans pouvoir prétendre à indemnité. Il convient donc d'instaurer une indemnité spéciale jusqu'à la fin de son contrat d'avenir (Mars 2017)

Adoption à l'unanimité

15. Questions diverses

Mr Barlerin informe et met en garde le conseil municipal sur le démarchage par la Générale des Eaux qui propose une assurance pour la partie de canalisation entre compteur d'eau et canalisation, ce qui ne se justifie pas. Il informe de l'adhésion du Syndicat de la Montane au Puy des Fourches.

Mr Leyris fait part du début des travaux du PAB derrière la micro-crèche.

Le service technique rencontre des difficultés par manque de personnel (départs en retraite, congés de maladie,) et un recrutement s'avère nécessaire. Une réflexion est menée.

Facturation assainissement : il s'avère que la taxe d'assainissement n'est pas recouvrée pour le camping, la Ginguette et l'EHPAD.

Il est proposé de ne pas facturer l'assainissement de l'EHPAD, par mesure sociale, et de réfléchir à un tarif dégressif pour les gros consommateurs tels que le camping, comme le fait le syndicat des eaux.

Lotissement des Grillons : le CU a été déposé, le délai de réponse dépassé, mais un courrier de l'ARS préconise de ne pas commercialiser les lots avant l'abandon des captages de Magueur (Septembre 2019).